

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ELECTRONIQUE MINEUR (VALABLE 10 ANS)

FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

ATTENTION : La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier.

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<u>PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u>		
<p>-Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDec (liste disponible sur https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation) -Pièce d'identité du parent qui fait la demande -Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française de l'enfant -Si divorce : jugement définitif concernant l'enfant -Si Nom d'usage : attestation des 2 parents + leur pièce d'identité -1 photo d'identité moins de 6 mois obligatoire : (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, surtout ramener la plaquette entière) -1 justificatif de domicile : de l'année en cours au nom du parent (Facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) -Si garde alternée : justificatif de domicile des deux parents + leur pièce d'identité -En cas d'hébergement des parents : justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité+ attestation d'hébergement mentionnant noms parents + enfants</p>	<p>-R a p p o r t e r l' a n c i e n n e c a r t e d' i d e n t i t é -Si carte périmée depuis plus de 5 ans présenter un passeport valide ou fournir un copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) -Pièce d'identité du parent qui fait la demande -Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Si divorce/garde alternée/nom d'usage : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>	<p>-Perte : déclaration à remplir en ligne (et à imprimer), ou en mairie le jour du rdv -Vol : déclaration à remplir au commissariat -Timbre fiscale à 25 € : (achat sur internet ou tabac) -Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) -Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Si Divorce / garde alternée / nom d'usage : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande -En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>
<u>POUR RAPPEL : PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u>		

*Ou CERFA N° 12101*02 (le remplir et imprimer sans signer)